

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-660

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUEH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la DG Valorisation du territoire	N° 2019-660

Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aeroparc - Opération d'aménagement Bordeaux Aeroparc-Aéroport- Arrêt du bilan de la concertation- Approbation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

1.1 CONTEXTE DU PROJET

Actée par voie de délibération en septembre 2015, l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc figure parmi les territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole, avec pour double fonction de contribuer à l'attractivité de la Métropole à l'échelle nationale et internationale -en donnant une forte visibilité à ses atouts territoriaux stratégiques- et d'être un territoire de valorisation à effet d'entraînement pour toute la Métropole.

Par délibération n°2019-277 du 24 mai 2019, Bordeaux Métropole a souhaité mettre en œuvre un projet d'aménagement et de développement d'ensemble à court, moyen et long terme, « Bordeaux Aéroparc – Aéroport », sur un vaste territoire d'environ 2 500 ha comprenant le périmètre initial de l'Aéroparc, le parc tertiaire de Mérignac, la base aérienne 106, les équipements de loisirs des Girondins et de Décathlon... sur les 3 communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan.

Ce projet d'aménagement et de développement d'ensemble vise à coordonner et à mettre en cohérence les interventions publiques (au premier rang desquelles celles menées par Bordeaux Métropole, consistant notamment dans des travaux d'investissements routiers et relatifs à la mobilité) et les interventions privées (investissements des grands comptes économiques, de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, des aménageurs et opérateurs immobiliers privés). Il porte également sur la préservation des qualités naturelles et paysagères préexistantes.

Compte tenu de la nature des équipements envisagés (notamment des équipements de voirie) au sein de ce projet d'opération d'aménagement, une concertation préalable du public a été organisée sous l'égide des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

La présente délibération a pour objet d'arrêter le bilan de cette concertation.

1.2 LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet d'opération d'aménagement « Bordeaux Aéroparc – Aéroport » vise à :

- accompagner le développement économique de ce territoire tant en matière de programmation économique, qu'en matière de qualité de cadre de vie et d'offre de services aux salariés comme aux

résidents,

- valoriser les atouts préexistants notamment les atouts naturels, et à créer les conditions d'un développement économique équilibré et cohérent, au sein d'un cadre urbain et paysager lisible, structuré et valorisé.

Ces grands enjeux se déclinent en deux catégories d'objectifs, arrêtés par la délibération du 24 mai 2019 : des objectifs de programmation économique et des objectifs de requalification urbaine.

Les objectifs de programmation économique du projet « Bordeaux Aéroparc – Aéroport » ont été définis en cohérence avec les autres périmètres de grands projets de la métropole, et en tenant compte à la fois des secteurs d'activités déjà implantés, de la proximité de l'aéroport et de la disponibilité de terrains en bord de piste de la plateforme aéroportuaire.

Plus précisément, il s'agit :

- d'accompagner et de faciliter le développement du secteur aéronautique-spatial-défense et des activités industrielles d'excellence : géographiquement, l'activité aéronautique-spatial-défense a vocation à être plutôt concentrée autour de la plateforme aéroportuaire sur des terrains bénéficiant d'accès pistes et du boulevard technologique, grand axe nord-sud de l'opération et vitrine de celle-ci,
- de faciliter le développement et permettre le maintien d'activités productives dans la métropole (petite et grande industries, artisans, PME (Petites et moyennes entreprises,) afin d'éviter leurs délocalisations : les possibilités d'implantation de ce type d'activité sur la métropole sont très restreintes, et l'OIM constitue l'une des dernières grandes réserves foncières de la Métropole apte à accueillir ce type d'activités,
- de permettre l'implantation de commerces de proximité, de services, d'équipement de loisirs, d'équipements d'intérêt collectif et de formations au sein des secteurs à forte concentration d'emploi, autour de polarités urbaines métropolitaines ou sectorielles et des axes de transports en commun.

Outre ces objectifs programmatiques, le projet « Bordeaux Aéroparc-Aéroport » recouvre des objectifs de requalification urbaine et paysagère qui visent à structurer et à améliorer le fonctionnement et la lisibilité de ce territoire, et à valoriser son cadre de vie.

En particulier, il s'agit :

- d'améliorer les conditions de circulation sur l'ensemble de l'Aéroparc en confortant le réseau viaire par la requalification de voies existantes et la création de voies nouvelles,
- de tisser un réseau diversifié, sécurisé et confortable de mobilités douces pour inciter les changements de comportement en matière de déplacement, et favoriser la fluidité du trafic,
- de renforcer les portes d'entrées ouest de l'agglomération (avenue de Magudas, avenue de l'Argonne, avenue Kennedy), et les polarités de services de l'Aéroparc, en adéquation avec la taille et la configuration de ce vaste quartier économique,
- de diversifier et offrir un cadre de vie attractif et unique aux entreprises et à leurs salariés, avec le développement de services, d'activités sportives et de loisirs et la requalification ou création d'espaces publics qualitatifs à forte valeur d'usage,
- de valoriser un territoire conciliant patrimoine naturel et développement économique, en préservant notamment une structure boisée et paysagère qui offre aujourd'hui un cadre unique aux activités productives.

2 – RAPPEL SOMMAIRE DES MODALITES ET DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La délibération n°2019-277 du 24 mai 2019 a approuvé l'ouverture d'une concertation réglementée concernant l'opération d'aménagement Bordeaux Aeroparc-Aéroport. Elle s'est ouverte le 14 juin 2019, et a été clôturée le 16 septembre 2019. Elle avait pour but de porter à connaissance des résidents, des salariés, des usagers du secteur, des associations locales et autres personnes concernées les objectifs du projet et de les associer à son élaboration.

Les modalités de concertation qui ont été définies par la délibération n°2019-277 du 24 mai 2019 délibération étaient les suivantes :

- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation, composé à minima d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation, du périmètre de l'opération et un registre permettant de consigner les observations du public. Un exemplaire du dossier a été déposé en mairie de Mérignac, en mairie du Haillan, en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au Pôle Territorial Ouest au Haillan, et au siège de Bordeaux Métropole ;
- la mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de Bordeaux Métropole dédié à la participation, à l'adresse <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques ;
- l'organisation de deux réunions publiques, au moins.

La concertation s'est déroulée suivant les modalités ainsi préalablement définies, les objectifs d'aménagement poursuivis à travers le projet urbain étant pour leur part inchangés depuis l'ouverture de la concertation.

Un dossier et un registre destiné à recueillir l'avis du public ont été déposés en mairie de Mérignac, en mairie du Haillan, en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au Pôle territorial ouest au Haillan, et au siège de Bordeaux Métropole. Le même dossier a également été mis en ligne sur le site internet dédié à la participation du public de Bordeaux Métropole.

Ont été versés aux dossiers papiers et numériques de concertation, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole et dans les registres mis à disposition du public :

- la délibération n°2019-277 d'ouverture de la concertation,
- un plan de situation,
- l'avis d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative sur les objectifs du projet, un registre de concertation
- une série de pièces complémentaires, telles que la plaquette de communication de l'OIM, les panneaux d'exposition présentés lors de la réunion publique du 14 juin.

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, deux réunions publiques ont été organisées pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Les réunions publiques ont eu lieu :

- le 14 juin 2019 à 11h30 au Pôle territorial ouest au Haillan ;
- le 9 juillet 2019 à 17h au Pôle territorial ouest au Haillan.

L'information sur les dates, le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération du 24 mai 2019.

De plus, plusieurs outils ont été mis à disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution (réunions publiques, registres en Mairie, plateforme en ligne). Le détail de ces modalités d'information sur la concertation figurent en annexe 1 de la présente délibération.

Afin d'informer les publics sur la tenue de la concertation et de ces réunions, l'ensemble des moyens de communication suivants ont été mis en place :

- information de la date de début de concertation par voie de presse et d'affichages réglementaires en mairies et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- information des dates des réunions publiques par voie de presse et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole
- information de la date de clôture de la concertation par avis et par publication dans la presse, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ainsi que par voie d'affichage dans les mairies associées, au Pôle territorial ouest et à l'hôtel de Bordeaux Métropole.

D'autres moyens ont été mis en œuvre pour communiquer sur ces temps forts de la concertation :

- Newsletter de Bordeaux Métropole ;
- lettre d'information économique de Mérignac ;
- diffusion d'un flyer d'informations par mail auprès de 472 entreprises référencées dans le listing de la ville du Haillan et du Club des entreprises ;
- diffusion par mail d'un flyer d'informations à un listing Bordeaux Métropole de 1138 entreprises référencées sur le territoire de l'OIM.
- Mise à disposition d'un flyer d'informations sur les temps forts de la concertation (ouverture, réunions

publiques, registres, site internet de la participation) dans les mairies associées et au Pôle territorial ouest de la Métropole.

3 – BILAN DE LA CONCERTATION

3.1 – ANALYSE QUANTITATIVE

Il convient de noter la participation suivante du public avec :

- 44 personnes ayant participé aux réunions publiques ;
- 19 avis écrits recueillis durant la concertation.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet se répartissent de la manière suivante :

- aucune contribution sur les registres en mairie de Mérignac, du Haillan, de Saint-Médard-en-Jalles, de l'hôtel de Bordeaux Métropole ou du Pôle territorial ouest ;
- 19 avis et 9 réactions sur le registre mis en ligne sur le site de la participation émanant de 20 participants distincts.

3.2 – ANALYSE QUALITATIVE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le bilan exhaustif de la concertation est joint en annexe 1 de la présente délibération. Celui-ci s'attache à présenter les modalités matérielles d'information et d'association du public, ainsi que les différents objectifs poursuivis pour le travail avec les participants. Il vise également à restituer les contributions des participants qui ont été recueillies sous forme d'avis, d'observations ou de questions, exprimées oralement ou par écrit, au cours des deux sessions publiques et tout au long de cette concertation.

A l'issue de la concertation, les principaux enseignements issus des diverses contributions (échanges en réunions publiques, ateliers participatifs et contributions internet) correspondent aux grands enjeux du projet.

A titre indicatif, les principales thématiques mises en exergue par le bilan après analyse des avis recueillis auprès des participants sont les suivantes :

- l'enjeu de mobilité autour du projet apparaît central, notamment concernant la congestion des axes existants, le manque de continuité des pistes cyclables, et l'insuffisance des transports en commun. Les pistes d'amélioration envisagées portent sur : un plan de déplacement et des projets adaptés aux besoins futurs, la fluidification du trafic routier, la réduction de l'usage de l'auto-solisme, le développement des transports en commun et du co-voiturage, la facilitation des circulations douces via le développement et la sécurisation de la circulation des vélos, et le développement de l'intermodalité ;
- l'enjeu environnemental est également prégnant pour les participants à la concertation, notamment avec une exigence de respect de l'environnement naturel de l'Aéroparc, qui contribue à la qualité du cadre de vie, et l'amélioration du bilan écologique global de l'opération d'aménagement (démarche de bilan carbone exemplaire, lutte contre les îlots de chaleur urbains, plantation d'arbres, réalisation d'études, etc.) ;
- l'enjeu de développement économique et de service aux entreprises a été relevé à plusieurs reprises afin de favoriser la vie et la compétitivité des entreprises, y compris les services aux salariés pour assurer un haut niveau de qualité de vie au travail ;
- l'enjeu de la réalisation des travaux avec le moins de nuisances possibles pour les usagers de l'Aéroparc, avec notamment des délais qui soient les plus courts possibles ;

- l'enjeu particulier de la zone aéroportuaire, avec le besoin exprimé de prendre en compte l'aéroport, ses contraintes et son évolution future. Parmi les thématiques abordées : l'amélioration des accès à la plate-forme, la montée en puissance des services, la prise en compte des contraintes réglementaires et de sécurité, etc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et L.103-3, définissant les modalités de la concertation, et L.103-6 relatif à l'arrêt du bilan de la concertation,

VU la délibération n°2019-277 du 24 mai 2019 relative à l'ouverture à la concertation du présent projet,

VU le dossier de concertation, toujours consultable sur le site internet de la participation à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre une opération d'aménagement « Bordeaux Aéroparc-Aéroport » afin de favoriser le développement économique du territoire,

CONSIDERANT QUE la concertation organisée par Bordeaux Métropole s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

CONSIDERANT QUE le Conseil métropolitain sera amené à se prononcer sur les caractéristiques précises du projet lors d'une délibération ultérieure,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement dit « Bordeaux Aéroparc-Aéroport » situé sur les communes du Haillan, de Mérignac et de Saint-Médard-en-Jalles, ci-annexé.

Article 2 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Article 3 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019	Monsieur Nicolas FLORIAN